



1071 Saint-Saphorin, le 26 avril 2023

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 101.1006



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Frédéric Benoit demandant l'abandon du projet d'installation d'une antenne 5G à Lignières, sur la parcelle communale 512 sise au Pré-à-la-Blanche

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 13 mars 2023, M. le Conseiller Frédéric Benoit a déposé une interpellation demandant à la Municipalité d'abandonner le projet d'installation d'une antenne 5G à Lignières, sur la parcelle communale 512 sise au Pré-à-la-Blanche.

Cette interpellation a été renvoyée à la Municipalité, laquelle y répond comme suit.

Cet objet délicat occupe l'Exécutif depuis plusieurs mois avec, pour souci principal, le bien-être de ses administrés, particulièrement ceux de Lignières.

Après avoir examiné les différents textes légaux et rapports sur cette problématique, et compte tenu des inquiétudes de la majorité des administrés domiciliés à proximité du projet, relayées par M. Benoit, la Municipalité a décidé de renoncer à entrer en matière pour la délivrance de permis de construire dans le cadre de l'installation d'une antenne 5G sur la parcelle communale 512.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de M. Frédéric Benoit.

